

L'avenir de Ronal n'est pas assuré

by La Tribune - mercredi, juin 30, 2004

<https://www.correspondances.fr/lavenir-de-ronal-nest-pas-assure/>

Le tribunal de grande instance de Sarreguemines statuera mardi prochain sur le dépôt de bilan du fabricant de jantes. Le groupe germano-suisse est soupçonné de délocalisation sauvage.

Le tribunal de grande instance de Sarreguemines (Moselle) a renvoyé pour la seconde fois l'audience concernant le dépôt de bilan de Ronal, fabricant de jantes germano-suisse qui emploie 167 salariés à Saint-Avold. Ce délai n'apaisera sans doute pas la tension croissante entre la direction et les salariés, qui accusent le groupe d'orchestrer depuis un an une délocalisation sauvage en Pologne et en République tchèque. Maître Ralph Blindauer, qui défend le comité d'entreprise, demande l'extension de la liquidation aux biens propres des deux dirigeants de l'entreprise, qu'il soupçonne de malversation. Spécialisée dans les petites séries, l'usine mosellane fournissait les plus grandes marques automobiles - dont Porsche et Bentley - et a affiché en 2003 un bénéfice de 900.000 euros.

En février 2003, l'entreprise avait présenté un projet d'investissement de 5,1 millions d'euros pour doubler la capacité de sa fonderie et recruter 50 salariés. Le conseil général de la Moselle a soutenu ce projet à hauteur de 32.000 euros - avant d'annuler précipitamment son aide en juin dernier face à une situation devenue préoccupante.

Plan social

Invoquant la récession du marché automobile, l'entreprise a en effet licencié 39 salariés, puis multiplié les recours au chômage technique avant d'annoncer fin mai un plan social portant sur 80 suppressions d'emploi. Les soupçons de l'intersyndicale se sont trouvés confirmés lorsque la direction a tenté de rapatrier 40 moules, soit 75 % de l'outil de production, vers son usine polonaise.

Mi-juin, les syndicalistes sont partis en Pologne pour découvrir deux sites employant 1.100 salariés et tournant à plein régime. Ronal, qui s'appête à fermer son usine allemande de Forst, semble bien décidé à recentrer sa production en Pologne et en République tchèque, où il emploie au total 2.000 salariés payés en moyenne 450 euros par mois. L'intersyndicale, qui espère encore la poursuite de l'activité, demande la mise en place d'un plan social d'un montant de 15 millions d'euros en cas de liquidation.

Président du conseil régional de Lorraine, Jean-Pierre Masseret a proposé la mise en place, d'ici à octobre prochain, d'un fonds d'aide juridique destiné aux salariés victimes de patrons indélicats.